

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Canton de Berne

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture les 31 décembre 2025, 1^{er} et 2 janvier 2026

La nuit du 31 décembre 2025 au 1er janvier 2026 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2026, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2026, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 03h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (décision selon art. 13 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration du canton de Berne).

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtesy, le 19 décembre 2025

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck

La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Municipalité de La Neuveville

Nouveau système pour les autorisations de parage à La Neuveville

Dès le 1^{er} février 2026, la gestion des macarons de stationnement passe à l'ère numérique via l'application ParkingPay. Les tarifs restent inchangés.

À partir du 1^{er} décembre, vous pourrez acheter directement, sans vous déplacer, sur l'application ParkingPay ou sur le site parkingpay.ch:

- les macarons pour résidents,
- les macarons pour externes.

Accès à la vieille-ville

Les cartes d'autorisation de circuler en vieille-ville seront envoyées aux personnes qui possèdent un macaron de parage et résident en vieille-ville.

Les personnes qui ne résident pas en vieille-ville ou qui ne possèdent pas de macaron affilié doivent déposer une demande et s'acquitter de l'émolument communal.

Pour les véhicules de remplacement ainsi que pour les macarons «entreprises», veuillez vous adresser directement à la Police administrative.

Pas de smartphone?

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au guichet de la Police administrative pour obtenir un macaron. Cependant, si vous ne possédez pas de smartphone ou si vous avez des difficultés avec les outils numériques, la Police administrative (rez-de-chaussée, Place du Marché 3) se fera un plaisir de vous renseigner et enregistrer votre demande.

Pour que l'autorisation puisse être délivrée, vous devrez présenter les justificatifs nécessaires (notamment votre permis de circulation).

Pour toute question, vous pouvez contacter:

- par e-mail: parking@neuveville.ch
- par téléphone: 032 752 10 00
- au guichet de la Police administrative, durant les heures d'ouverture
- ou consulter le site www.laneuveville.ch pour la marche à suivre visuelle

Comment obtenir votre macaron via ParkingPay?

1. Installer l'application ParkingPay sur votre smartphone.
2. Se connecter à l'application ou au site www.parkingpay.ch.
3. Créer un compte (si ce n'est pas déjà fait) et saisir un véhicule.
4. Définir un moyen de paiement.
5. Choisir la localité «2520 La Neuveville».
6. Sélectionner l'option «Autorisation».
7. Choisir le véhicule, compléter les champs demandés puis sélectionner le type d'autorisation souhaité (résident ou externe), et valider
8. Si vous ne possédez pas encore d'autorisation, faites une demande d'approbation avec les champs prévus à cet effet.
9. Votre demande est transmise: vous recevez un e-mail de confirmation vous invitant à fournir les pièces justificatives (permis de circulation,...).
10. Dès réception de vos documents, votre demande est vérifiée et traitée par la police administrative. Vous recevez un e-mail vous indiquant si votre demande est acceptée ou refusée.

Le traitement de la demande peut prendre plusieurs jours.

11. Si votre demande est acceptée, revenir dans l'application ParkingPay:
 - Sélectionner l'autorisation
 - le véhicule pour lequel vous avez fait la demande
 - choisir la date de début
12. Laisser la case cochée «E-mail de rappel», puis continuer.
13. Choisir un moyen de paiement, puis cliquer sur «Payer».
14. Dès que le paiement est accepté, votre autorisation est validée et vous recevez une confirmation par e-mail. Vous pouvez à tout moment télécharger la quittance sur l'application.

La Police Administrative

Municipalité de La Neuveville

Consultation des dossiers d'enquête publique pendant la période hivernale

Lors de la fermeture des bureaux de l'administration communale du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026, les dossiers de demande de permis de construire déposés à l'enquête publique ne seront pas consultables au guichet de l'administration.

Les dossiers mis à l'enquête publique restent néanmoins consultables sur la plateforme e-bau (www.portal.ebau.apps.be.ch).

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Communications du 19 décembre 2025

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNÉE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le jeudi 18 décembre 2025 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 5 janvier 2026 à 8h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur

soldé de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'énergie (réseau électrique) est atteignable au numéro 032 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 904 55 12. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 8 décembre 2025. Il reprendra ses travaux le 12 janvier 2026, suivie d'une autre réunion tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

L'administration Communale

Municipalité de La Neuveville - Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la Commune de La Neuveville

Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la commune de la neuveville

(Remarque d'ordre général: le genre masculin utilisé dans ce règlement l'est à titre générique)

Le Conseil général de La Neuveville, se fondant sur

- L'art. 42 al. 1 lettre a du Règlement d'organisation du 27 août 2000,
- La proposition du Conseil municipal, arrête le règlement suivant:

Art. 1

Le mérite culturel et le mérite sportif neuvevillois récompensent:

- un membre d'une société ou
- une équipe ou
- une société, ou
- une personne indépendante

qui dans le courant de l'année, s'est particulièrement distingué/e

- par des résultats brillants, par exemple parmi les trois premiers d'une compétition ou parmi les meilleurs sur plusieurs compétitions,
- par une activité particulièrement honorifique dans le cadre d'une société culturelle ou sportive,
- par un service particulier rendu aux sociétés locales,
- par une activité ayant eu un retentissement au-delà de la localité.

Art. 2

Le mérite «Dirigeant ou entraîneur» récompense une personne ayant plus de 10 ans de sociétariat avec ou sans fin de mandat ou ayant eu une activité déterminante dans l'obtention de succès ou dans le développement de son activité ou de son sport.

Art. 3

Le mérite «Coup de cœur» récompense une personnalité, groupe, club ou institution ayant contribué au développement de la culture ou du sport, ayant œuvré dans le soutien d'une action spécifique ou à long terme. Comme son nom l'indique ce prix est attribué en fonction de critères pas forcément rationnels mais aussi émotionnels.

Art. 4

Pour les mérites «Dirigeant ou entraîneur» et «Coup de cœur», la commission des loisirs statue sur la base de propositions externes ou par rapport à l'actualité de l'année. Aucune obligation n'est donnée d'attribuer chaque année un mérite dans ces catégories.

Art. 5

La commission des loisirs propose au Conseil municipal l'attribution du mérite culturel et sportif ainsi que le mérite dirigeant ou entraîneur et le mérite coup de cœur.

Art. 6

Les distinctions sont remises aux lauréats par le Conseil municipal au cours d'une cérémonie.

Art. 7

Quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Art. 8

Un poste au budget de la Municipalité de La Neuveville devra être créé. Un montant sera proposé chaque année afin de couvrir les frais de cérémonie et de distinction.

Art. 9

La période de référence pour l'attribution débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Art. 10

Le présent règlement entre en vigueur le 4 décembre 2006.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 25 octobre 2006.

Au nom du Conseil Général

Le président: M. Lehmann

Le chancelier: V. Carbone

Certificat de dépôt public

Le Règlement concernant l'attribution des mérites culturel et sportif de la Commune de La Neuveville a été déposé publiquement à la chancellerie municipale pendant 30 jours à compter du 3 novembre 2006. Le dépôt public a été publié dans la feuille d'avis officielle no 40 du 3 novembre 2006.

La Neuveville, le 4 décembre 2006

Le chancelier municipal V. Carbone

Municipalité de La Neuveville
Commission des loisirs

Mérites culturel et sportif de La Neuveville

Durant le mois de mai 2026, la Municipalité de La Neuveville organisera pour la treizième fois, une réception à l'intention des mérites culturel et sportif qui se sont distingués durant les années 2024 et 2025. A cette occasion, les critères de sélection en vigueur seront appliqués selon notre règlement qui figure en annexe.

Concernant les mérites individuels: quiconque a élu domicile à La Neuveville ou est membre d'une société locale ou encore a un lien prépondérant avec La Neuveville peut recevoir le mérite culturel ou sportif pour autant que les conditions de l'art. 1 du présent règlement soient remplies.

Pour les membres individuels qui font partie d'une société neuvevilloise, c'est celle-ci qui sera chargée de remplir le formulaire d'annonce. Le délai d'annonce des candidatures est fixé au 30 janvier 2026 au plus tard. Passée cette date, nous ne pourrons malheureusement plus tenir compte de nouvelles candidatures. Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter le délai précité.

Les informations ci-dessous devront être envoyées à la Municipalité de La Neuveville, département des loisirs, case postale 263, 2520 La Neuveville, loisirs@neuveville.ch.

- Nom, prénom du lauréat
- Année de naissance
- Adresse complète
- Tél. privé / professionnel ou portable
- Sport /activité
- Spécialité
- Titre obtenu / rang
- Catégorie
- Lors de quelle manifestation et/ou raison de la proposition
- Lieu, date et signature

**Plateau de Diesse**

La Chaîne 2 | 2515 Prèles
www.leplateaudiedesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prèles
Adresse e-mail: info@leplateaudiedesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudiedesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	DU	AU	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prèles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÈLES**

Stationnements du 4^e trimestre 2025

Stationnements

Diese: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 12h

Prèles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

20 décembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérante: Groupe E Arc SA, Route de la Gare 64, 2017 Boudry.

Emplacement: parcelle N° 1020, au lieu-dit: «Le Fornel 1», Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: installation de 9 nouveaux panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment et déconstruction des panneaux existants.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Recensement arch.: objet digne de conservation.

Remarque: projet conforme à la zone (art. 22 LAT).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 janvier 2026 inclusivement auprès de

l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Michel Meyer, Route de Nods 10, 2517 Diesse.

Emplacement: parcelle N° 2334, au lieu-dit: «Route de Nods 10», Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: installation d'une cuisine au rez-de-chaussée du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte A.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 18 avril 2011, ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

8 décembre 2025 au 23 décembre 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le informations ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prèles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: info@leplateaudiedesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Informations à transmettre:

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2025

Nom/Prénom:

Rue:

Localité:

Non compteur:

Etat en M³:

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2025

Nom/Prénom:

Rue:

Localité: 2516 Lamboing

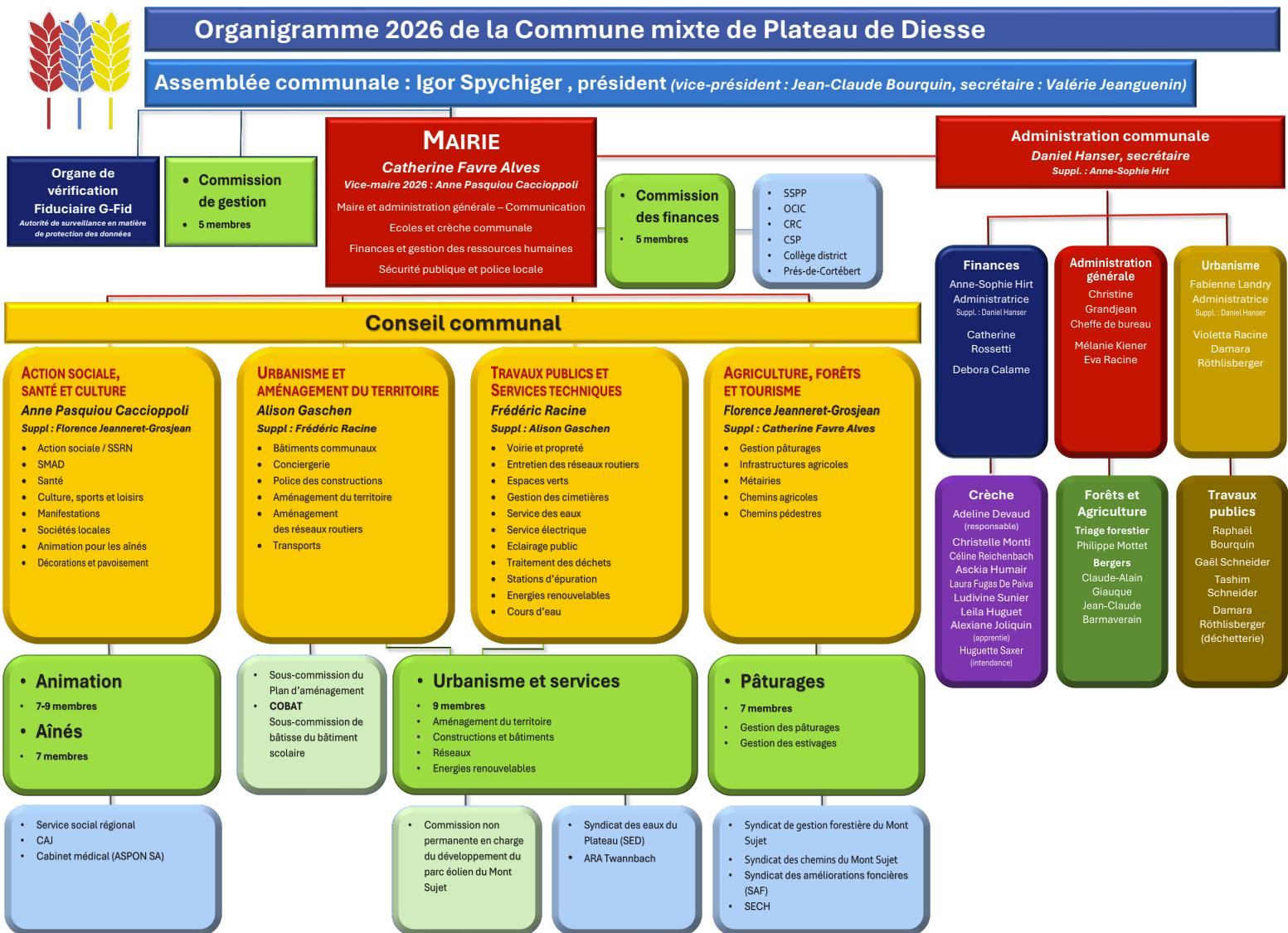
No compteur:

Etat: 1.8.1 HT kWh
1.8.2 BT kWh

Panneaux Photovoltaïques:

2.8.1 HT kWh
2.8.2 BT kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet: <https://sel.leplateaudiedesse.ch/sel/Service-clients/Releves-compteurs.html>



Dates 2026

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse04.02.2026
Rencontre intergénérationnelle
Diesse Battoir18.03.2026
Rencontre – animation
Diesse Battoir06.05.2026
Jubilaire
Diesse Battoir17.06.2026
Pique – Nique
A définir16.09.2026
Sortie
A définir21.10.2026
Rencontre
Diesse Battoir18.11.2026
Rencontre
Diesse Battoir09.12.2026
Noël
Diesse Battoir

Le détail de toutes ces rencontres sera publié dans la Feuille Officielle « Le Courrier » en temps voulu. D'avance nous nous réjouissons de vous accueillir.

Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes.

La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoirs séparés de 39 lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter :

M. Bourquin Raphaël au : 079 935 65 93

M^{me} Kiener Mélanie : bergerieduhaut@gmail.com ou sur le site : www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_métafries vous y trouverez les informations nécessaires.

Fermeture de l'administration communale, de la halle polyvalente de Prêles et de la déchetterie

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 y compris.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La déchetterie de Diesse sera fermée :

- Mercredi 24.12.2025
- Samedi 27.12.2025
- Mercredi 31.12.2025

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'OAC de Bienne au numéro 031 636 70 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.

L'administration communale

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2025

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 19 décembre 2025 au 18 janvier 2026.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).



Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets », téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 20 décembre de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

Dépôt public

L'Administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 18 décembre 2025 au 7 janvier 2026 le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2025.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous. Pendant les vacances de l'administration, le procès-verbal pourra être consulté en tout temps dans la vitrine officielle à côté du battoir.

Administration Communale

Fêtes de fin d'année

Fermeture du bureau communal

L'Administration communale de Nods sera fermée du

22 décembre 2025 au 2 janvier 2026

Les Autorités et l'Administration communale présentent à toutes & tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Commune de Nods

Avis d'élection

Le 30 novembre 2025, les citoyennes et citoyens de Nods ont élu Mme Véronique Aubry et M. Ernest Baumgartner en qualité de membres du Conseil communal pour la législature 2026-2030.

Monsieur Ernest Baumgartner a refusé son élection pour des motifs personnels. Le Conseil communal, dans sa séance du 16 décembre 2025, a accepté cette décision.

Lors de cette même séance et conformément à l'article 15 du règlement concernant les

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Meilleurs vœux pour 2026

Le temps file et nous voici déjà aux portes de la nouvelle année. Aussi le Conseil communal et l'administration souhaitent à tous les citoyennes et citoyens d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.

élections aux urnes, le Conseil communal a déclaré élue Mme Véronique Aubry.

Il reste donc toujours un poste vacant au sein du Conseil communal et une nouvelle élection libre sera organisée dans le 1er trimestre 2026 afin de compléter l'équipe en place.

Conseil communal

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la période du

15 décembre 2025 au 9 janvier 2026

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille et de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : chantal.evard@nods.ch. Il est également possible de nous envoyer une photo nette des différents relevés. Il est impératif que les éléments suivants figurent dans votre envoi en fonction de votre installation :

- Votre nom et prénom
- N° du compteur électricité
- Relevé HT (1.8.1)
- Relevé BT (1.8.2)
- HT photov. (2.8.1)
- BT photov. (2.8.2)
- N° du compteur d'eau
- Relevé en m³ sans la virgule

Nous vous en remercions par avance de votre collaboration.

Administration Communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11, 2520
La Neuveville

Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date: Samedi 20 décembre 2025

Heure: 17h

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 28 juin 2025
3. Budget 2026
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois, Claude Evar



Inscription à l'école – Rentrée du 17 août 2026

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2021 et le 31 juillet 2022 commenceront leur première année d'école en août 2026.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par courrier.

Si vous n'avez pas reçu ce formulaire, nous vous invitons à contacter la direction d'école d'ici au 16 janvier 2026 au 032 315 18 27 ou par e-mail à direction@ecoleplateau.ch.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous réjouissons d'accueillir vos enfants.

Laura Propizio, directrice



Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 21 décembre

10h, Blanche-Eglise, culte «le ciel est en toi» célébré par la pasteure Marianne Chappuis avec la participation du chœur de Lignières.
Textes bibliques: Esaïe 7, 10 à 14 et Luc 1, 26 à 38
Chants de l'assemblée: 32/29, 32/27, 32/22
Organiste: Sven Müller

Mercredi 24 décembre

22h45, Blanche-Eglise, culte célébrée par la pasteure Marie-Laure Krafft Golay
Veillée de Noël dans la pénombre avec orgue et violon. Thème: «le point de bascule entre la nuit et le jour». Organiste Sara Gerber

Jeudi 25 décembre

10h, Blanche Eglise, culte du matin de Noël «lumière intérieure, lumière pour le monde» avec Ste-Cène, célébrée par la pasteure Marianne Chappuis

Dimanche 4 janvier

10h, culte de l'Epiphanie avec Ste-Cène, célébré par Marie-Laure Krafft Golay

Reprise des groupes de prières et de chant le 21 janvier 2026.

La Blanche-Eglise sera fermée jusqu'à la fin de l'année.

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 21. Dezember

10.15 Uhr, Gemeindesaal Tüscherz: Gottesdienst zum 4. Advent, mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Klavier)..

Mittwoch, 24. Dezember

22.15 Uhr, Kirche Twann: Christnacht-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis, Miriam Vaucher und Karin Schneider sowie Sängerinnen und Sängern (Musik). Anschliessend Glühwein.

Donnerstag, 25. Dezember

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Weihnachts-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Pfrn. Ina Murbach und Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Glühwein.

Mittwoch, 31. Dezember

18.15 Uhr, Kirche Twann: Silvester-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Apéro.

Sonntag, 4. Januar

Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.

Pikettdienst

19. Dezember bis 31. Januar: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 21 décembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 28 décembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 4 janvier 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville
Dimanche 11 janvier 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Période de l'Avent et de Noël

Messes de Noël des familles

mercredi 24 décembre 2025, à 17h, église Ste-Marie, Bienne

mercredi 24 décembre 2025, à 17h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messe de Minuit

mercredi 24 décembre 2025, à 00h, église Ste-Marie, Bienne

Messes du jour de Noël

jeudi 25 décembre 2025, à 10h, église Ste-Marie, Bienne

jeudi 25 décembre 2025, à 10h, chapelle, Reuchenette-Péry

Veillée de prière et messe de fin d'année

mercredi 31 décembre 2025, dès 22h, église St-Nicolas, Bienne

Messe bilingue – solennité de Marie

jeudi 1^{er} janvier 2026, à 10h, église Ste-Marie, Bienne

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

Exposition de crèches du monde

Plus de 120 crèches du monde sont exposées à la Maison de paroisse (Route de Prèles 15) du lundi 15 décembre au dimanche 21 décembre, 16h30-19h00

Culte de la nuit de Noël

Mercredi 24 décembre, 22h30, église de Diesse avec la participations des talentueux musiciens, Junko Otani, clarinettiste et Sven Müller, organiste

Culte de Noël

Jeudi 25 décembre, 10h, Blanche Eglise, La Neuveville

Dimanche 28 décembre

Pas de culte sur la région Lac-en-Ciel

Dimanche 4 janvier

Culte à Diesse, 10h, Epiphanie, service de voiture (voir ci-dessous)

Repas choucroute

Vendredi 16 janvier, 12h, 23.- dessert et boissons compris, inscriptions jusqu'au 10 janvier auprs de Katia, 079.347.57.88

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prèles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prèles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Culte du 21 décembre

10h à la Neuveville avec le choeur de Lignières

Veillée de Noël du 24 décembre

22h30 à Nods.

Culte de Noël du 25 décembre

10h, à la Neuveville.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchèse professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles | 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbbaumuseum.ch/fr - info@rebbbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES «Le temps de vivre»
Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 09.01.2026 20h	Nicolas Fraissinet
Vendredi 16.01.2026 20h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger
Vendredi 24.04.2026 20h	Blaise Bersinger